

COMPTE-RENDU DU 8 AVRIL 2019

Mairie - 18130 DUN SUR AURON

☎ 02.48.59.16.32

Fax 02.48.59.17.22

Date de convocation : 1er avril 2019

Date d'affichage délibération : 9 avril 2019

Nombre de membres	
En exercice	35
Présents	32
Votants	34

L'an deux mil dix-neuf, le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni, en Mairie de Lantan, sous la présidence de Monsieur Louis COSYNS, Président de la Communauté de Communes le Dunois.

PRÉSENTS :

Mr Philippe ANDRÉ (suppléant de la commune de Bannegon). Mme Claudine ARTOUS (suppléante de la commune de Parnay). Mrs Gaël BELLEUT. Jean-Michel BERTAUX. Mmes Sylvie BOGUSLAWSKI. Marie-Claire BRANSARD. Mr Patrick de BRUNIER. Mmes Simone CARRÉ. Christine CARTIER. Mrs Jean-Marc CHANTEREAU. Louis COSYNS. Jean-Marie DELEUZE. Mmes Christelle DELOUCHE. Françoise FOUCHARD. Mrs Bertrand de GANAY. Hubert de GANAY. Mmes Céline GÉRY. Laurence JANVIER. Mr Pierre de JOUVENCEL. Mme Céline LAMAMY. Mrs Jean-Pierre LARDY. Michel LETROU. Mmes Joëlle MATHIEU. Angélique MINA. Mrs Yves PETIT. Bertrand PHILIPPON. Philippe PIET. René RASLE. Gérard ROUZEAU. Pierre THIGOULET. Guy VANDECASTEELE. Guy VILLAUDY.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mrs Xavier CREPIN (représenté par sa suppléante). Claude DESOBLIN (représenté par son suppléant). Michel MORIN. Mme Elodie TERRASSON. Mr Julien VIGOT.

POUVOIRS :

ont donné pouvoir :

Mr Michel MORIN à Mr Louis COSYNS.

Mme Élodie TERRASSON à Mr Michel LETROU.

SECRÉTAIRE : Mme Françoise FOUCHARD

Le quorum étant atteint, Monsieur Louis COSYNS, Président, remercie les délégués présents et déclare la séance ouverte.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur Louis COSYNS remercie Monsieur Hubert de GANAY, Maire de Lantan d'accueillir le Conseil Communautaire.

Monsieur le Président demande aux membres présents l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour deux délibérations supplémentaires :

1- Approbation du règlement de consultation pour le marché relatif à la collecte, au transport et au tri des déchets ménagers.

2- Création de poste d'adjoint technique à temps non complet.

→ Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2018

Le compte-rendu de la séance du Conseil de Communauté du 18 décembre 2018 transmis à l'ensemble des membres est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DÉFINITIF 2018 DU RECEVEUR

M. Hubert de GANAY, Vice-président, expose :

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire :

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion définitif dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUDGET PRINCIPAL APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

M. Louis COSYNS quitte la séance, la présidence est assurée par M. Hubert de GANAY, Vice-président.

M. Hubert de GANAY, Vice-président, rapporte :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-29, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, et R.2342-1 à D.2342-12,

Vu le Compte de Gestion du Receveur de Dun-sur-Auron,

Le Conseil Communautaire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Louis COSYNS, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou	ou	ou	ou	ou	ou
	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents
Résultats reportés		121 420,85		371 698,78		493 119,63
Opération de l'exercice	1 096 686,57	1 225 369,13	134 501,93	229 018,78	1 231 188,50	1 454 387,91
TOTAUX	1 096 686,57	1 346 789,98	134 501,93	600 717,56	1 231 188,50	1 947 507,54
Résultats de clôture		250 103,41		466 215,63		716 319,04
Restes à réaliser			422 379,00	2 273,00	422 379,00	2 273,00
TOTAUX CUMULES	1 096 686,57	1 346 789,98	556 880,93	602 990,56	1 653 567,50	1 949 780,54
Résultats définitifs		250 103,41		46 109,63		296 213,04

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

↳ *M. Louis COSYNS remercie les membres présents pour la confiance partagée et le personnel administratif pour le travail réalisé.*

**BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE CLÔTURE
DE L'EXERCICE 2018**

M. Louis COSYNS, Président, donne lecture des résultats de clôture et propose les affectations conformément au tableau ci-dessous :

Résultat global de la section de fonctionnement 2018	+ 250 103.41
Solde d'exécution de la section d'investissement 2018	+ 466 215.63
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2018	+ 46 109.63
Besoin de financement de la section d'investissement	0.00
Couverture du besoin de financement 2018 (compte 1068)	<i>0.00</i>
Report en section de fonctionnement recettes (compte 002)	<i>250 103.41</i>

Je vous propose, après en avoir délibéré, de bien vouloir vous prononcer sur cette affectation.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VOTE DES TAUX 2019

M. Louis COSYNS, Président, s'exprime en ces termes :

Il y a lieu de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 2 avril 2019,

Considérant les bases notifiées par l'administration des services fiscaux pour les quatre taxes suivantes : Taxe d'Habitation, Taxe Foncière, Taxe Foncière Non Bâtie, Cotisation Foncière des Entreprises,

Je vous propose, après en avoir délibéré, de voter les différents taux comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

TAXES	VOTE DES TAUX 2019		
	BASES PREVISIONNELLES	TAUX VOTÉS	PRODUIT FISCAL PREVISIONNEL
HABITATION	7 130 000	6.41	457 033
FONCIÈRE (BÂTI)	5 465 000	4,81	262 867
FONCIÈRE NON BÂTI	1 151 000	9.20	105 892
COTIS. FONCIÈRE DES ENTREPRISES	775 400	7.79	60 404
PRODUIT FISCAL ATTENDU DES TAXES ADDITIONNELLES			886 196
PRODUIT DE LA C.V.A.E (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)			28 552
TOTAL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES			27 242
PRÉLÈVEMENT GIR (Garantie Individuelle de Ressources)			- 114 055
PRODUIT NÉCESSAIRE A L'ÉQUILIBRE DU BUDGET			827 935

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AUPRÈS DE L'ASSOCIATION TOURISME ET TERRITOIRE DU CHER

M. Louis COSYNS, Président, expose :

Afin de poursuivre notre partenariat, je vous propose, après en avoir délibéré :

- de renouveler l'adhésion de la collectivité auprès de l'Association Tourisme et Territoire du Cher (AD2T),
- de s'acquitter de la cotisation 2019 s'élevant 0.01 € par habitant,
- de m'autoriser à signer tous documents en ce sens.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUDGET PRINCIPAL VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

M. Louis COSYNS, Président, expose :

Après avis de la commission des finances en date du 2 avril 2019,

Le budget primitif 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 509 244.41 €** pour la section de fonctionnement et à **691 663.63 €** pour la section d'investissement.

Après lecture et explication du projet de budget primitif,

Je vous propose, après en avoir délibéré, d'adopter le budget primitif 2019 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement dépenses et recettes,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement dépenses et recettes avec définition des opérations détaillées en vue d'ensemble,
- avec reprise des résultats.

➤ **Fonds d'aide économique :**

↳ **Mme Joëlle MATHIEU** demande pourquoi le fonds pour les aides économiques fait apparaître une prévision de 60 000 € alors qu'une somme de 40 000 € avait été évoquée en décembre dernier.

↳ **M. Louis COSYNS** répond qu'il est optimiste, qu'il s'agit d'une enveloppe globale qui sera affectée au fur et à mesure en fonction de demandes au cours de l'année.

➤ **Fonds de concours au bénéfice de la commune de Senneçay :**

↳ **M. Louis COSYNS** fait remarquer que le fonds de concours apporté à la commune de Senneçay pour la réalisation d'une structure destinée aux activités scolaires et périscolaires initialement retiré de l'exercice 2019 lors de l'élaboration du débat d'orientation budgétaire a été maintenu compte-tenu que les prévisions budgétaires le permettaient.

➤ **Mise en accessibilité des bâtiments scolaires :**

Sont budgétés les travaux pour les écoles maternelle et élémentaire de Dun-sur-Auron, le bassin d'apprentissage de natation, les écoles de Saint-Germain des Bois et de Senneçay.

↳ **M. Guy VANDECASTEELE** demande si avec l'avancement du dossier, l'enveloppe financière initiale est toujours respectée.

↳ **M. Louis COSYNS** répond que d'après les évaluations, les montants sont conformes.

↳ **M. Hubert de GANAY** précise qu'actuellement les études financières portent toujours sur les estimations de l'architecte, que certains travaux pourront être regroupés par domaines de dépenses, que les montants définitifs seront connus après la procédure d'appel d'offres

POUR : 33
CONTRE : 01 (Mme Joëlle MATHIEU)
ABSTENTION(S) : 00

PROPOSITION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

**BUDGET ANNEXE "Ordures Ménagères-Déchetterie"
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DÉFINITIF 2018
DU RECEVEUR**

M. Pierre de JOUVENCEL, Vice-président, expose :

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et

recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion définitif dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUDGET ANNEXE "Ordures Ménagères-Déchetterie" APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

M. Louis COSYNS quitte la séance, la présidence est assurée par M. Pierre de JOUVENCEL, Vice-président.

M. Pierre de JOUVENCEL, Vice-président, rapporte :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-29, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, et R.2342-1 à D.2342-12,

Vu le Compte de Gestion du Receveur de Dun-sur-Auron,

Le Conseil Communautaire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Louis COSYNS, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou	ou	ou	ou	ou	ou
	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents
Résultats reportés		305 746,76		1 703,46		307 450,22
Opération de l'exercice	854 525,57	813 905,61	9 876,07	27 245,66	864 401,64	841 151,27
TOTAUX	854 525,57	1 119 652,37	9 876,07	28 949,12	864 401,64	1 148 601,49
Résultats de clôture		265 126,80		19 073,05		284 199,85
Restes à réaliser				1 006,00	0,00	1 006,00
TOTAUX CUMULES	854 525,57	1 119 652,37	9 876,07	29 955,12	864 401,64	1 149 607,49
Résultats définitifs		265 126,80		20 079,05		285 205,85

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

→ *M. Pierre de JOUVENCEL rappelle que le compte de gestion du receveur et le compte administratif de la collectivité sont rigoureusement identiques.*

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUDGET ANNEXE "Ordures Ménagères-Déchetterie" AFFECTATION DU RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018

M. Pierre de JOUVENCEL, Vice-président, donne lecture des résultats de clôture et propose les affectations conformément au tableau ci-dessous :

Résultat global de la section de fonctionnement 2018	+ 265 126.80
Solde d'exécution de la section d'investissement 2018	+ 19 073.05
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2018	+ 20 079.05
Besoin de financement de la section d'investissement	0.00
Couverture du besoin de financement 2018 (compte 1068)	0.00
Report en section de fonctionnement recettes (compte 002)	265 126.80

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUDGET ANNEXE "Ordures Ménagères-Déchetterie" VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

M. Pierre de JOUVENCEL, Vice-président, expose :

Après l'avis de la Commission des Finances en date du 2 avril 2019,

Le budget primitif 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes 1 004 145.80 € pour la section de fonctionnement et à 46 684.05 € pour la section d'investissement.

Après lecture et explication du projet de budget primitif,

Je vous propose, après en avoir délibéré, d'adopter le budget primitif 2019 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement dépenses et recettes,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement dépenses et recettes avec définition des opérations détaillées en vue d'ensemble,
- avec reprise des résultats.

↳ *M. Pierre de JOUVENCEL apporte quelques précisions :*

➤ *En recettes :*

On retrouve, le montant des redevances, calculé sur la base du dernier fichier, conformément aux tarifs votés en décembre, faisant apparaître une légère baisse. Sont inscrites également les ventes de produits auprès des différents éco-organismes.

➤ *En dépenses :*

Sont budgétés l'ensemble des dépenses afférentes aux différents lots, le remboursement des frais de personnel et achats divers.

Au niveau de la déchetterie, des réparations sur certaines bennes, des travaux de sécurisation des rambardes et de la clôture sont à envisager.

A noter que le tonnage du tout-venant ne baisse pas malgré la mise en place la benne "ECO-MOBILIER" et que les tonnages de déchets verts explosent.

↳ *Mme Sylvie BOGUSLAWSKI fait remarquer que les montants des créances éteintes et en non valeur ont doublé.*

↳ *M. Pierre de JOUVENCEL répond qu'il s'agit uniquement d'une prévision.*

↳ *M. Hubert de GANAY pense que la fermeture des services du trésor public de Dun-sur-Auron ne facilitera pas les procédures de poursuites en cas d'impayés.*

➤ *Centre de tri interdépartemental :*

↳ *M. Pierre de JOUVENCEL fait part de l'état d'avancement du projet*

- Les dix-huit collectivités ont délibéré et les statuts devraient être déposés en préfecture avant l'été. Un pacte d'actionnaires sera signé.

- Le centre de tri sera construit à Bourges au lieu dit les "Quatre Vents". Le dossier sera piloté par deux personnes (le Directeur du SMIRTOM du Saint-Amandois et un Président idéalement issu du Département de la Nièvre).

- Un rendez-vous a été organisé avec les membres de la SPL de l'Allier afin d'éviter certaines erreurs.

- Une participation au capital sera appelée auprès des collectivités sur la base de 3.00 € par habitant (population simple compte), un paiement à hauteur de 50% sera réalisé au titre de l'année 2019.

↳ M. Guy VANDECASTEELE demande si les choix techniques sont arrêtés.

↳ M. Pierre de JOUVENCEL précise que le marché concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage va être signé.

↳ M. Guy VANDECASTEELE demande si le prochain marché de la CDC tient compte de la construction de centre de tri.

↳ M. Pierre de JOUVENCEL affirme que le marché sera conclu pour une durée déterminée et renouvelable deux fois par période de un an afin d'être en phase avec l'ouverture du futur centre de tri.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUDGET ANNEXE "Atelier Relais " APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DÉFINITIF 2018 DU RECEVEUR

M. Hubert de GANAY, Vice-président, expose :

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion définitif dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**BUDGET ANNEXE "Atelier Relais"
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

M. Louis COSYNS quitte la séance, la présidence est assurée par M. Hubert de GANAY, Vice-président.

M. Hubert de GANAY, Vice-président, rapporte :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-29, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, et R.2342-1 à D.2342-12,

Vu le Compte de Gestion du Receveur de Dun-sur-Auron,

Le Conseil Communautaire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Louis COSYNS, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou	ou	ou	ou	ou	ou
	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents
Résultats reportés		56 577,44	5 763,92		5 763,92	56 577,44
Opération de l'exercice	26 397,82	15 733,33	57 273,76	30 215,33	83 671,58	45 948,66
TOTAUX	26 397,82	72 310,77	63 037,68	30 215,33	89 435,50	102 526,10
Résultats de clôture		45 912,95	32 822,35			13 090,60
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	26 397,82	72 310,77	63 037,68	30 215,33	89 435,50	102 526,10
Résultats définitifs		45 912,95	32 822,35			13 090,60

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**BUDGET ANNEXE "Atelier Relais"
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE CLÔTURE
DE L'EXERCICE 2018**

M. Hubert de GANAY, Vice-président, donne lecture des résultats de clôture et propose les affectations conformément au tableau ci-dessous :

Résultat global de la section de fonctionnement 2018	+ 45 912.95
Solde d'exécution de la section d'investissement 2018	- 32 822.35
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2018	- 32 822.35
Besoin de financement de la section d'investissement	32 822.35
Couverture du besoin de financement 2017 (compte 1068)	32 822.35
Report en section de fonctionnement recettes (compte 002)	13 090.60

Je vous propose, après en avoir délibéré, de bien vouloir vous prononcer sur cette affectation.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUDGET ANNEXE "Atelier Relais" CONSTITUTION DE PROVISIONS

M. Hubert de GANAY, Vice-président, expose :

Dans le cadre de la location de l'atelier relais, il y aurait lieu de constituer une provision pour risque encouru.

Je vous propose, après en avoir délibéré, de constituer une provision correspondant à l'estimation du risque encouru de non recouvrement de recette, équivalent à trois mois de loyers.

↳ Mme Sylvie BOGUSLAWSKI demande où pourrait s'installer le locataire actuel s'il décidait de partir.

↳ M. Louis COSYNS répond que la collectivité ne le laissera pas partir, qu'il est venu à Dun-sur-Auron car il avait ses propres raisons.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUDGET ANNEXE "Atelier Relais" VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

M. Hubert de GANAY, Vice-président, expose :

Après avis de la commission des finances en date du 2 avril 2019,

Le budget primitif 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à **35 824.60 €** pour la section de fonctionnement et à **78 520.35 €** pour la section d'investissement.

Après lecture et explication du projet de budget primitif,

Je vous propose, après en avoir délibéré, d'adopter le budget primitif 2019 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement dépenses et recettes,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement dépenses et recettes avec définition des opérations détaillées en vue d'ensemble,
- avec reprise des résultats.

↳ *M. Hubert de GANAY* précise que la subvention DETR d'un montant de 21 246.00 € a été obtenue pour le financement des travaux de voirie réalisés en zone artisanale fin 2018.

↳ *M. Louis COSYNS* indique qu'au titre de la compétence voirie, il subsiste une interrogation sur les voies qui desservent les équipements communautaires.

↳ *M. Guy VANDECASTEELE* répond que les voies en question ont toujours appartenu aux communes.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

PLAN BIBLIOTHEQUE DES ÉCOLES "Écoles de Chalivoy-Milon et de Saint-Germain des Bois"

Mme Marie-Claire BRANSARD, Vice-présidente, expose :

Dans le cadre du plan bibliothèque des écoles, une subvention d'un montant de 1 500.00 € a été accordée par le Rectorat de l'Académie Orléans-Tours aux écoles de Chalivoy-Milon et de Saint-Germain des Bois.

Cette subvention a pour destination l'achat de livres pour la constitution d'un fonds d'ouvrages dans les écoles éloignées d'une bibliothèque particulièrement dans les zones déficitaires en lieux et équipements de lecture publique.

Je vous propose, après en avoir délibéré, d'autoriser le versement de cette somme encaissée par la CDC, au bénéfice des coopératives scolaires de chaque école.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU RÈGLEMENT DE CONSULTATION POUR LE MARCHÉ RELATIF A LA COLLECTE, AU TRANSPORT, AU TRI ET AU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS (annule et remplace la délibération n°2018-78)

M. Pierre de JOUVENCEL, Vice-président, expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'approuver le règlement de consultation pour le marché relatif à la collecte, au transport, au tri et au traitement des déchets ménagers, dans le cadre du groupement de commande avec le SICTREM de BAUGY.

Il est donc proposé au conseil communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- d'approuver le règlement de consultation pour le marché relatif à la collecte, au transport, au tri et au traitement des déchets ménagers, dans le cadre du groupement de commande avec le SICTREM de BAUGY,
- d'autoriser M. le Président, ou à défaut un de ses Vice-présidents, à signer tout document à intervenir.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CRÉATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

M. Louis COSYNS, Président, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment l'article 3- alinéa 1.

Considérant la nécessité de créer un emploi à temps non complet pour un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3-alinéa 1 de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte-tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une période de dix-huit mois consécutifs.

Je vous propose, après en avoir délibéré :

- de créer un poste d'Adjoint Technique contractuel à temps non complet à 28 heures hebdomadaires annualisées, à compter du 1^{er} mai 2019.

↳ M. Louis COSYNS précise que cette création de poste permet d'augmenter le temps de travail de l'agent en poste à l'école de Senneçay de 25 h 00 à 28 h 00.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES

⇒ MARCHÉ DE COLLECTE, TRANSPORT, TRI ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS :

↳ M. Pierre de JOUVENCEL rappelle que la collectivité a constitué un groupement de commande avec le SICTREM de Baugy afin de préparer la nouvelle consultation pour l'échéance du 1er janvier 2020.

Ce marché se décompose en huit lots.

Lot n°1 : Traitement du résiduel d'ordures ménagères et du tout venant des déchetteries.

Lot n°2 : Collecte en porte à porte (mono et bi-flux)

Lot n°3 : Collecte des points d'apport volontaire (1 ou 3 flux)

Lot n°4 : Tri des matériaux recyclables

Lot n°5 : Traitement et/ou transport des déchets des déchetteries (3 flux : tout-venant, ferraille, bois)

Lot n°6 : Traitement et/ou transport des déchets des déchetteries (3 flux : carton, plastique, gravats)

Lot n°7 : Broyage/traitement et transport des déchets verts des déchetteries

Lot n°8 : Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques (DDS) hors filière issus des déchetteries.

↳ M. Yves PETIT fait remarquer que le volume des camions pose des problèmes pour la collecte sur les voies étroites.

⇒ DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES EN DÉCHETTERIE :

↳ M. Louis COSYNS indique que l'organisme ECO-DDS qui collecte les déchets diffus spécifiques avait perdu l'agrément avec l'Etat et n'a donc pas assuré la collecte en janvier. Une collecte a été assurée par RECYDIS pour éviter l'accumulation en déchetterie.

⇒ EXERCICE DES COMPÉTENCES DE LA MOBILITÉ :

↳ M. Louis COSYNS précise que l'exercice des compétences de la mobilité va échoir aux communautés de communes.

↳ M. Guy VANDECASTEELE demande qui gère cette compétence actuellement.

↳ M. Louis COSYNS répond qu'il s'agit de la Région par l'intermédiaire de ses réseaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Le Président,

Louis COSYNS.



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU DUNOIS

La Secrétaire,

Françoise FOUCHARD.



